



Nombre de membres afférents au conseil : 19
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12 + 7 pouvoirs
Date de la convocation : 21/10/2021
Date d'affichage : 21/10/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ATTARD Rémy, Maire.

Présents : ALBERT Jeannine, ATTARD Rémy, BAJ-FRELIN Véronique, BOUDON Matthieu, BOUSQUET Jérôme, BRETEAU Philippe, CAZALS Jean-François, CORBACHO Laurent, FERNANDEZ Pierre, QUINTA Christèle, RIBES Chrystelle, VIDAL Mélanie.

Procurations : M. BURGOS Thierry à Mme QUINTA Christèle, Mme DUFOUR Laurence à M. CORBACHO Laurent, M. HITA José à Mme VIDAL Mélanie, Mme JULIAN Vanessa à Mme ALBERT Jeannine, Mme MIR Laure à M. CAZALS Jean-François, M. ROZIE Jean-Michel à M. BRETEAU Philippe, M. SALVADOR Julien à M. BOUSQUET Jérôme.

Secrétaire de séance : M. FERNANDEZ Pierre a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION N°41/2021 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MANDAT CONCLUE AVEC LE SYDEEL 66 POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX SECS RUE DE LA TRAMONTANE – RUE DES JARDINS – RUE DES CAVES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°17/2021 en date du 15 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le programme des travaux présentés par le SYDEEL 66 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications du secteur regroupant la Rue de la Tramontane, la Rue des Jardins et la Rue des Caves.

Une convention de mandat a été signée avec le SYDEEL 66 estimant le montant de ces travaux à 88 408.80 € T.T.C. dont 59 136.80 € T.T.C. à la charge de la commune.

Il explique ensuite que cette convention doit faire l'objet d'un avenant suite à la modification du Marché Public de Maîtrise d'œuvre du SYDEEL 66.

Cet avenant modifie les références du Marché Public de Maîtrise d'œuvre indiquées en préambule de la convention mais ne modifie en rien le plan de financement annexé à la convention initiale.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mandat conclue avec le SYDEEL 66 pour les travaux de mise en esthétique des réseaux publics de distribution d'électricité, d'éclairage public et de communications du secteur regroupant la Rue de la Tramontane, la Rue des Jardins et la Rue des Caves,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

AINSI FAIT ET DELIBERE A TROULLAS, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Rémy ATTARD



Acte rendu exécutoire après :

- Dépôt en Préfecture le : 28/10/2021
- Affichage le : 28/10/2021
- Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.